

Les formes d'implantation des banques étrangères en Algérie: évolutions des pratiques et effets sur les risques financiers extérieurs

The Forms of Implantation of Foreign Banks in Algeria: Evolutions of Practices and Effects on External Financial Risks

Gamache Nadjib

Université Mohammed Seddik Ben Yahia-Jijel, n.gamache@univ-jijel.dz

Reçu: 23/04/2023

Accepté: 08/06/2023

Publié: 30/06/2023

Résumé:

L'Algérie a connu de profondes mutations dans sa relation avec les banques étrangères. La forme de l'implantation de ces banques en Algérie s'est adaptée aux changements économiques et politiques qu'a vécu le pays, passant de la fourniture de créances transfrontalières à la présence sur place en Algérie à travers des filiales et succursales. Cette mutation s'est accompagnée avec une mitigation des risques financiers directs liés aux financements extérieurs pour le pays.

D'abord en se désendettant vis-à-vis de ces banques dès le milieu des années 1990, le pays est plus indépendant financièrement. Ensuite ce financement est plus stable car accordé par les implantations locales de ces banques, en monnaie locale et sur la base de ressources mobilisées localement.

Mots clés : Algérie, banques étrangères, filiales, succursales, risques financiers directs.

Jel Classification Codes : F23, F34, G21.

Abstract:

Algeria has experienced deep mutation of its relations with foreign banks. The forms of establishment of those banks in the country have adjusted to economic and political changes, moving from cross border claims to local claims through branches and subsidiaries. This change went with a mitigation of direct financial risks associated to external financing of the economy.

First, less indebted since the mid 1990s, Algeria is more independent financially. Second, the external financing through foreign bank's local affiliates, in local currency is more stable because locally funded.

Keywords: Algeria, Foreign Banks, Subsidiaries, Branches, Direct financial risks.

(JEL) Classification : F23, F34, G21.

1. Introduction:

Depuis les premières années de son indépendance ; l'Algérie, en manque de capitaux nationaux suffisants, a fait recours aux capitaux étrangers pour assurer le financement de son développement économique. Du côté des créanciers étrangers, le potentiel économique du pays, riche en hydrocarbures, le mettait dans une bonne position pour bénéficier des financements dont il avait besoin.

Une bonne partie de ce financement extérieur était sous forme de dettes auprès des banques internationales. Ces dettes, mobilisées par l'intermédiaire du système bancaire national (banques commerciales et la caisse devenue la banque algérienne de développement), étaient réallouées au niveau de l'économie nationale selon les injonctions du plan (Temmar, 2014, pp. 79-82). Cette forme d'implantation des banques étrangères coïncidait avec le mode d'organisation et de gouvernance de l'économie algérienne centralement planifiée qui stipulait le monopole de l'Etat sur les activités financières (bancaires et d'assurance) à travers les banques et les établissements financiers publics et interdisait toute activité privée quelle soit nationale ou étrangère dans le secteur financier domestique.

A partir des années 1990, on assistait sur le plan international à une montée du phénomène des Investissements Directs Etrangers (IDE) dans le secteur financier et notamment bancaires des pays en développement et ceux en transition (Goldberg.S.Linda, 2007, p. 1) , donnant naissance au phénomène de présence "sur place " des banques étrangères au sein des systèmes bancaires nationaux et marquant l'intégration de ces pays dans le mouvement de globalisation financière.

Ces investissements, ayant pour origine dans la plupart des cas les grandes banques des pays développés, ont affecté les structures des systèmes bancaires des pays récipiendaires et ont suscités de vifs débats sur les avantages réels que peuvent obtenir ces pays de la présence des banques internationales au sein de leurs systèmes bancaires.

L'Algérie, dans le cadre du processus des réformes économiques qu'elle a entamé et de son orientation vers l'économie de marché, n'a pas tardé à ouvrir son secteur bancaire aux capitaux privés nationaux et étrangers à partir du début des années 1990. En effet, la loi 90-10, première loi bancaire dans l'ère "post-

socialiste", a mis dans ses articles 127, 128, 129 et 130 les grandes lignes régissant l'autorisation par le conseil de la monnaie et du crédit des bureaux de représentation et des succursales des banques et établissements financiers étrangers ainsi que la participation étrangère dans les banques et établissements financiers de droit algérien. Ce changement du cadre réglementaire de l'activité bancaire s'est vite traduit en implantation effective "sur place" de banques et établissements financiers à capital totalement étranger ou en partenariat avec le capital national en Algérie.

En effet, Al Baraka Bank Algérie une banque à capital mixte national (la BADR)-étranger (groupe saoudien Dallah Al Baraka) a démarré ses activités en 1991. L'implantation d'autres banques et établissements financiers à capitaux totalement ou partiellement étrangers s'est poursuivie en Algérie augmentant le nombre de banques commerciales et d'établissements financiers concernées à 13 banques¹ et 3 établissements financiers agréés² jusqu'au 05 janvier 2023 (Banque d'Algérie, Décision n° 23-01 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie, 2023).

En matière de part de marché, les banques privées à capitaux étrangers détenaient en 2021 quelques 15,39 % du marché des ressources collectées par les banques et 14,47 % des crédits bancaires distribués (Banque d'Algérie, Rapport annuel 2021 évolution économique et monétaire en Algérie, 2022). En 2000, ces banques privées ne détenaient que 5,2 % et 2,7 % des ressources collectées par les banques et des crédits bancaires distribués en Algérie respectivement (Banque d'Algérie, Rapport annuel 2002 évolution économique et monétaire en Algérie, 2003).

1.1. Problématique :

Le financement extérieur de l'économie nationale est porteur de plusieurs risques financiers à différents égards pour les pays récipiendaires ; **quels sont alors les effets du changement de formes d'implantation des banques étrangères en Algérie sur l'exposition du pays aux risques financiers liés au financement extérieur?**

1.2. Objectifs :

Les objectifs de ce travail se résument comme suit :

- l'exposition des stratégies d'internationalisation des établissements bancaires.
- l'analyse des risques liés au financement bancaire extérieur des économies.
- l'analyse de l'évolution des rapports de l'économie algérienne avec les banques internationales et les mutations qu'ont connus les risques liés au financement bancaire extérieur avec cette évolution.

2. Revue de la littérature :

La littérature sur l'implantation des établissements bancaires dans d'autres pays est relativement récente ; elle coïncide avec la montée en force du phénomène des Investissements Directs Etrangers dans le secteur financier depuis le début des années 1990 suite au mouvement universel de libéralisation financière et à l'adhésion d'un grand nombre de pays dans la mondialisation économique et financière. Cette littérature traite plusieurs sujets relatifs à l'implantation des banques étrangères comme l'impact de la présence étrangère au sein des systèmes bancaires domestiques sur la performance du secteur bancaire, sa stabilité, son rôle dans la croissance économique ainsi que dans la promotion de l'inclusion financière et l'approfondissement financier des économies parmi d'autres.

Goldberg (Goldberg.S.Linda, 2007) effectuait une revue sélective de la littérature sur les IDE dans le secteur financier dans le but de combler le fossé entre les études traitant les IDE dans les secteurs réels et ceux traitant les IDE dans le secteur financier. Elle identifiait sept domaines d'impact des deux types d'IDE dans les pays hôtes qui sont : le transfert de technologies, les gains de productivité, les salaires, la croissance économique, le développement institutionnel, les cycles économiques et enfin la fiscalité ainsi que les finances publiques.

(Lu & Mieno, 2020) ont étudié l'impact de l'entrée des capitaux étrangers dans le secteur bancaire thaïlandais ,en restructuration, après la crise financière asiatique de 1997.Tout en distinguant les participations minoritaires des capitaux étrangers dans les banques thaïlandaises des participations majoritaires et des créations nouvelles de banques entièrement étrangères durant la période 1999-2014 ; ces auteurs ont cerné deux types d'impact liés à l'entrée des capitaux

étrangers dans le système bancaire à savoir l'impact au niveau du marché bancaire dans sa totalité (market-level impact) et celui au niveau des institutions bancaires prises individuellement (individual bank-level impact) et se rattachant aux indicateurs de performance des banques relatifs à la rentabilité (Return On Assets), aux revenus (marge d'intérêt et revenus hors intérêt) et aux coûts (opérationnels et ceux du risque). En utilisant une régression de panel sur les données des banques thaïlandaises durant la période mentionnée, ces auteurs ont conclu que l'entrée des capitaux étrangers a stimulé la rentabilité du secteur bancaire thaïlandais (ROA) dans sa totalité.

Gormley (Gormley, 2010), a étudié l'impact de l'entrée de nouvelles banques étrangères en Inde durant les années 1990 sur les conditions de financement des entreprises indiennes. Il a conclu que les avantages liés à l'entrée des banques étrangères ne profitaient pas à toutes les entreprises indiennes mais se limitaient à celles les plus rentables se localisant près des agences des banques étrangères (effet d'écémage), qui ont vu le montant des financements obtenus auprès de ces banques augmenter. Les autres entreprises (et particulièrement les plus petites) ont vu leurs conditions de financement se durcir suite à l'entrée des banques étrangères. Cet auteur insiste sur la nécessité pour les autorités bancaires des pays en développement de traiter d'une manière adéquate les problèmes des asymétries informationnelles au niveau de leurs économies (règles comptables et de communication financière et comptable, promotion de systèmes locaux de notation et d'évaluation financières...) pour profiter pleinement de cette entrée pour soutenir la profondeur et l'inclusion financières de ces économies.

La Banque Mondiale, dans son rapport 2017/2018 sur le développement financier dans le monde intitulé "Banquiers Sans Frontières" (World Bank, 2018), analysait les tendances en matière d'activités bancaires internationales à l'aune la crise financière internationale 2007- 2009, que se soit les activités bancaires sur place à l'étranger des banques internationales (Brick and Mortar operations) ou bien les opérations bancaires transfrontalières (cross-border operations). Suite à la crise, le rapport constate un déclin des activités internationales des banques couplé à une tendance plus protectionniste des différents pays dans un souci de préservation de la stabilité financière. Ledit

rapport signale une autre tendance suite à la crise, au niveau des systèmes bancaire des pays en développement consistant en une régionalisation des activités bancaires internationales en leur sein, résultant d'un retrait relatif des banques internationales issues des pays développés contre une augmentation des entrées sur place et des opérations transfrontalières des banques internationales issues d'autres pays en développement. Le rapport insiste sur l'importance de l'implémentation de politiques publiques adéquates pour maximiser les bénéfices des activités bancaires internationales et minimiser leurs couts.

Brana et Lahet (Brana & Lahet, 2010) analysent les risques financiers que subissent les pays de l'Europe Centrale et orientale (PECO) du fait de la dominance des banques étrangères (issues de l'Union Européenne -15) sur leurs systèmes bancaires. Ces deux chercheuses mettent l'accent sur deux types de risques financiers particulièrement importants dans les PECO, à savoir le risque d'exposition financière directe entre les PECO et les pays de l'UE-15 du fait de l'importance des créances des banques européennes (de l'UE-15) sur ces pays que se soit en terme de montants absolus ou relatifs (par rapport au PIB des pays hôtes).L'autre risque est relatif à la contagion régionale dans les PECO, risque alimenté par un double chevauchement entre débiteurs (appartenant à la même région et recevant soit les mêmes établissements bancaires soit des établissements appartenant au même(s) pays) et créanciers (communs à plusieurs PECO, pris comme établissements individuellement ou comme pays d'origine des établissements bancaires installés).

À l'issue de leur analyse, les chercheuses concluent que tous les PECO sont exposés à ces deux types de risques mais à des degrés différents. Elles ont classé les PECO en quatre catégories suivant le mix de risques auquel ils sont exposés. Une première catégorie des pays est très exposée aux deux types de risques ; la deuxième catégorie de pays est particulièrement vulnérable du fait de leur exposition financière directe. Une troisième catégorie de pays est plutôt protégée contre le risque d'exposition directe mais vulnérable aux risque indirect de contagion. La dernière catégorie de pays est relativement moins exposée aux deux types de risques à cause d'une implication faible en leur sein des banques étrangères.

3. Cadre conceptuel de l'implantation à l'Étranger des banques internationales :

On définit les banques internationales comme celles ayant des activités bancaires internationales, c'est-à-dire au delà des frontières nationales de leur pays d'origine (pays de leur siège social). Ces activités peuvent avoir la forme d'activités transfrontalières (ex : les prêts transfrontaliers octroyés directement à des emprunteurs étrangers depuis le pays d'origine de la banque) ou de filiales et succursales créés dans les pays d'implantation des banques internationales³. Enfin, les banques internationales peuvent s'implanter ailleurs à travers des prises de participation dans des banques locales soumise à la privatisation ou à la restructuration. Les banques locales (domestiques) de leur part sont des banques qui limitent leurs opérations aux frontières nationales de leurs pays.

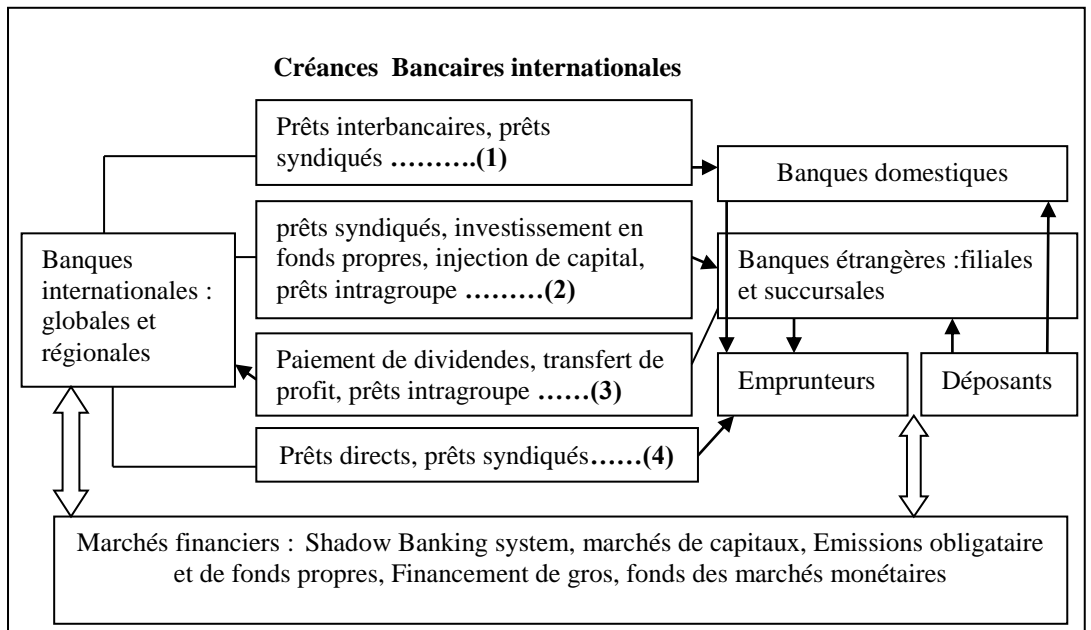
Au sein des banques internationales, on peut distinguer les banques globales, qui sont des grandes banques internationales opérantes dans plusieurs régions géographiques et les banques régionales qui concentrent leurs opérations internationales dans une région ou dans un groupe donné de pays (World Bank, 2018, p. 23).

D'un point de vue juridique l'implantation des banques internationales à l'étranger peut s'effectuer à travers des filiales (subsidiaries) ou des succursales (branches). Une filiale est une entité juridique relevant du droit national du pays d'implantation, considérée comme résidente du point de vue de la balance des paiements et de la comptabilité nationale et ayant une personnalité juridique séparée de sa maison mère donc capitalisée séparément. Elle est soumise à la réglementation et principalement à la supervision du pays d'accueil. Enfin leurs dépôts sont couverts par les systèmes d'assurance des dépôts des pays d'accueil.

Les succursales sont des entités juridiques non-séparées de leur banques-mères ; ces dernières sont tenues d'affecter à leurs succursales une dotation au moins égale au capital minimal exigé des banques. Leurs dépôts sont couverts généralement par les systèmes d'assurance des dépôts des pays d'origine des banques-mères (World Bank, 2018, p. 45).

La figure suivante récapitule le rôle des banques internationales dans le système financier international et les relations qu'implique l'internationalisation des activités des banques :

Figure N° (01) : Le rôle des banques internationales dans le système financier international



Source : (World Bank, 2018, p. 23)

Les opérations (1) et (4) dans la figure N°1 correspondent à des prêts transfrontaliers accordés directement par les banques internationales à des emprunteurs résidents d'autres pays qu'ils soient des établissements bancaires domestiques (1) ou des agents non financiers (4). Les établissements bancaires domestiques qui obtiennent des prêts transfrontaliers de la part des banques internationales peuvent les utiliser dans l'octroi de crédits à des agents non financiers locaux.

Les opérations (2) et (3) dans la figure précédente correspondent à des flux de capitaux entre des banques internationales et des banques étrangères implantées dans d'autres pays. Ces banques étrangères peuvent bénéficier de prêts transfrontaliers syndiqués de la part de plusieurs banques internationales ;Elles peuvent aussi bénéficier d'investissement en fonds propres de la part des banques internationales dans le cadre de participations minoritaires , majoritaires ou même exclusives dans le cadre de création de filiales entièrement détenues par des banques internationales.

Enfin les banques étrangères peuvent bénéficier de prêts intragroupe de la part de leurs maisons mères ou de leurs consœurs du même groupe à des conditions avantageuses ou à des conditions de marché. Dans l'autre sens, les banques étrangères transfèrent des parts de profit ,des dividendes ou même une partie de l'épargne mobilisée au sein des pays de leur implantation à leur maison mère ou à des consœurs du groupe.

La littérature sur l'internationalisation de l'activité bancaire recense plusieurs motivations conduisant les banques à s'implanter à l'étranger. La première de ces motivations est l'accompagnement des banques internationales de l'activité internationale de leurs clients " domestiques ". (Cull.R & Martinez -Peria S.M, 2010) citent des études montrant une relation significative durant les deux dernières décennies du 20^{ème} siècle entre le niveau des investissements directs étrangers des entreprises de certains pays aux USA et la participation des banques de ces mêmes pays au sein du système bancaire américain.

D'autres études citées par les mêmes auteurs montrent la même tendance dans le cas des banques allemandes en relation avec les IDE non financiers des entreprises allemandes. La deuxième motivation de l'implantation des banques internationales à l'étranger est la recherche d'opportunités de profit dans les pays hôtes. Ces opportunités peuvent naitre d'un niveau faible d'inclusion (% de la population totale possédant un compte bancaire, nombre d'agences bancaires par million d'habitant...) ou de profondeur financière (crédit au secteur privé en % du PIB...) des économies cibles. Elles peuvent être renforcées par la proximité géographique, culturelle et institutionnelle entre le pays d'origine de la banque internationale et le pays hôte, ce qui contribue à atténuer les asymétries

informationnelles et réduit les coûts de transactions pour les banques étrangères installées (World Bank, 2018, p. 48). Les opportunités de profit peuvent être régionales et non seulement nationales, ce qui fait de l'implantation d'une banque internationale dans un pays donnée une étape dans sa stratégie régionale de long terme. La troisième raison expliquant l'implantation des banques à l'étranger est la contraction des perspectives d'affaires dans leurs pays d'origine les poussant à se positionner à l'international. L'internationalisation de l'activité bancaire est vue sous cet angle comme un outil de diversification des risques pour les banques internationales.

Cette fonction de partage des risques (mais aussi d'aggravation de ceux-ci) est valable également au niveau macroéconomiques des pays d'origine et d'accueil des banques internationales (World Bank, 2018, p. 25). Selon cette fonction, et en dehors d'une crise bancaire globale touchant un grand nombre de pays simultanément, les banques internationales utilisent les ressources collectées dans les pays non affectés par la crise pour amortir les effets de celle-ci sur les pays touchés.

4. Risques liés à l'implantation des banques étrangères :

Les risques liés à l'implantation des banques étrangères et du financement extérieur en général que court un pays peuvent être directs ou indirects. Les risques directs, nés de l'exposition financière directe de l'emprunteur à son (ses) créancier(s), se situent à trois niveaux : la dépendance financière extérieure totale, les déséquilibres en devises et l'instabilité des financements extérieurs. Les risques indirects sont des risques de contagion financière que subit le pays emprunteur suite aux crises financières qui touchent d'autres pays débiteurs envers les mêmes créanciers, poussant ces derniers à réajuster leurs positions dans le pays considéré (Brana & Lahet, 2010).

L'analyse des risques directs liés à l'implantation des banques étrangères dans un pays donné s'effectue à travers les statistiques bancaires consolidées de la banque des règlements internationaux⁴ (consolidated banking statistics). Ces statistiques définissent et mesurent un agrégat qui est les créances bancaires étrangères (Foreign claims).

Les créances bancaires étrangères sur un pays donné sont les créances en toute monnaie des banques étrangères et de leurs implantations locales dans ce pays (filiales, succursales et joint-ventures). Elles englobent sur la base de l'emprunteur immédiat (immediate borrower basis) :

- Les créances internationales (A), qui contiennent :
 - Les créances transfrontalières (Cross border claims) en toute monnaie, accordées par des banques étrangères depuis leur pays d'origine à des agents économiques du pays emprunteur.
 - Les créances locales en monnaies étrangères (local claims in local currencies), accordées par les implantations locales des banques étrangères en devises à des agents économiques du pays d'accueil.
- Les créances locales en monnaie locale (L), accordées en monnaie locale du pays d'accueil, par les implantations locales des banques étrangères aux agents économiques locaux.

Une deuxième classification des créances bancaires internationales basée sur le critère du porteur ultime du risque (ultimate risk basis) c'est-à-dire l'agent économique supportant en dernier lieu le risque de crédit suite à un transfert du risque de quelque nature qu'il soit (dérivés de crédit par exemple). Sous cette classification les créances bancaires internationales sont notées S ; Elles sont décomposées en créances transfrontalières notées T et créances locales en toute monnaies (S-T).

Dans les deux classifications, la distinction entre les créances transfrontalières et les créances locales des implantations locales des banques étrangères s'effectue selon l'emplacement de l'établissement bancaire comptabilisant la créance et sa contrepartie. Elle est résumée dans le tableau suivant :

Table N° (01) : répartition des créances bancaires étrangères entre locales et transfrontalières

Pays de l'emprunteur	Monnaie de la créance	Emplacement des entités qui font partie du groupe bancaire dont le siège social est au pays A	
		Pays A (pays déclarant) : mère	Pays B (pays d'accueil) Filiale ou succursale
Pays A	Monnaie du pays A	Créance locale en monnaie locale	Créance transfrontalière en monnaie locale
	Monnaie du pays B	Créance locale en monnaie étrangère	Créance transfrontalière en monnaie étrangère
Pays B	Monnaie du pays A	Créance transfrontalière en monnaie étrangère	Créance locale en monnaie étrangère
	Monnaie du pays B	Créance transfrontalière en monnaie locale	Créance locale en monnaie locale

Source : (BIS, 2019, p. 30)

On mesure la dépendance financière extérieure totale d'un pays à travers le volume des financements extérieurs accordés au pays considéré. Que se soit le montant absolu de ces financements ou leurs poids relatif à des agrégats économiques significatifs tels le Produit Intérieur Brut, le volume des exportations ou bien le volume des importations. On peut affiner l'analyse de la dépendance financière extérieure d'un pays en prenant en compte la source de l'épargne utilisée dans le financement du pays considéré. Un financement à base de dépôts locaux par les implantations locales de banques étrangères, des agents économiques locaux du pays d'accueil signifie moins de dépendance financière extérieure par rapport à un financement des agents locaux à base de prêts interbancaires accordés par les maisons mères à leurs implantations locales.

Les déséquilibres en devises quant à eux se mesurent à travers la répartition des financements bancaires extérieurs entre créances internationales (accordées en

devises) et créances locales en monnaie locale. Les créances en devises peuvent concerner des emprunteurs souverains ou privés (entreprises et même ménages). Leur prépondérance expose le pays concerné en cas de conjoncture négative à une crise jumelle bancaire et de change.

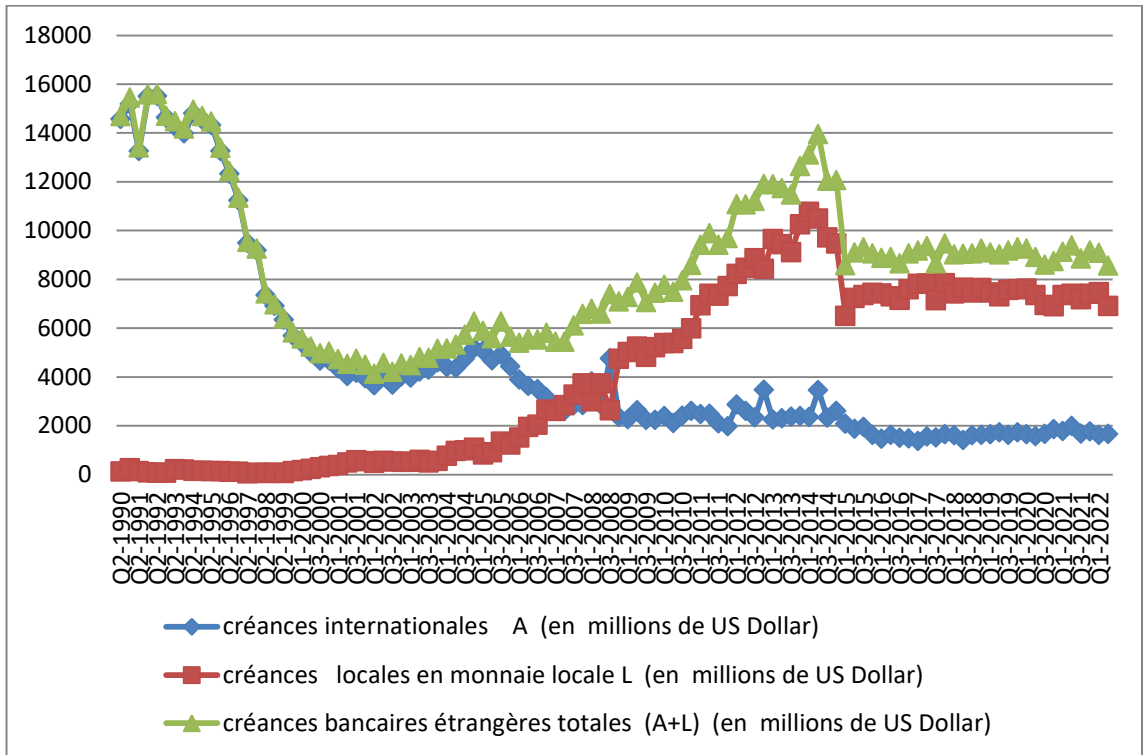
L'instabilité du financement extérieur se mesure de son côté à travers la répartition des créances bancaires internationales entre créances transfrontalières et créances locales(en toute monnaie).Une prépondérance des créances transfrontalières fait courir au pays emprunteur un risque plus élevé d'interruption du financement extérieur. Le risque de rupture du financement extérieur est mitigé à travers une plus dense présence sur place des banques étrangères⁵, surtout si ces banques financent leurs activités locales essentiellement à travers des dépôts mobilisés localement (World Bank, 2018, p. 3).

5. implantation des banques étrangères en Algérie et risques du financement extérieur : présentation et analyse des données:

On va procéder à l'analyse de l'évolution des modes d'implantation des banques étrangères en Algérie et des risques financiers directs qui en découlent à travers les statistiques bancaires consolidées de la banque des règlements internationaux enregistrant les créances des banques étrangères et de leurs implantations locales en Algérie sur les agents économiques résidants en Algérie.

Le graphique suivant retrace les créances bancaires étrangères sur les agents économiques résidants en Algérie durant la période 1990(Q2)-2022(Q2)

Figure N° (02) : évolution des créances bancaires étrangères sur les agents économiques résidants en Algérie durant la période 1990 (Q2)-2022(Q2) en 10⁶ US \$

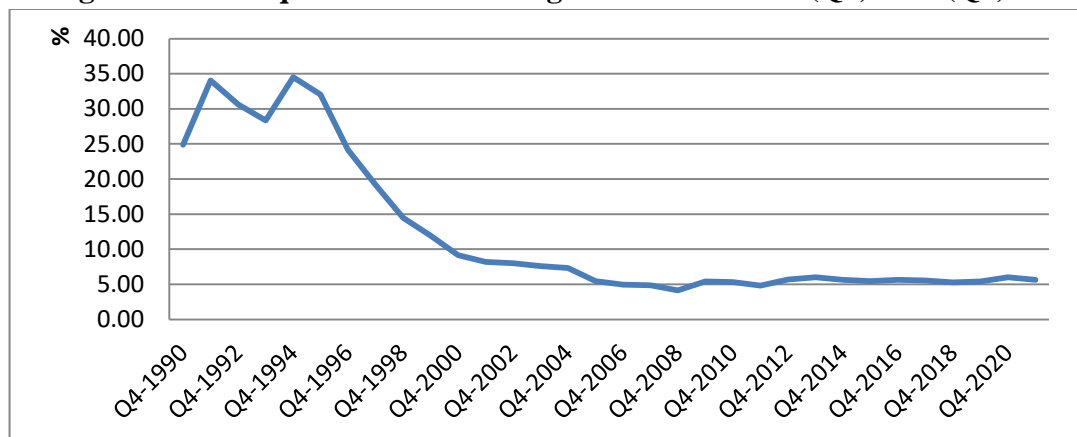


Source : (Bank for International Settlements)

En montants absolus, les créances bancaires étrangères totales sont passées de 14682 millions de US \$ au deuxième trimestre de l'année 1990 à 8555 millions de US \$ au deuxième trimestre de l'année 2022. Ces créances ont connu leurs pics au 2^{ème} trimestre de l'année 1992 avec un montant de 15584 million de US \$. En tendance générale, elles ont connu une période de baisse continue allant du 2^{ème} trimestre 1994 au 4^{ème} trimestre 2002. Ensuite, ces créances sont parties en hausse jusqu'au 2^{ème} trimestre de l'année 2014 quand elles ont chuté jusqu'à la fin de cette année. Ces créances se sont stabilisées ensuite entre 8500 et 9500 million de US \$ durant la période Q1-2015/Q2 2022.

En termes relatif, le ratio des créances bancaires étrangères au PIB a évolué comme indique la figure suivante:

Figure N° (03) : évolution du ratio des créances bancaires étrangères sur les agents économiques résidents en Algérie au PIB: 1990 (Q4)-2021(Q4)



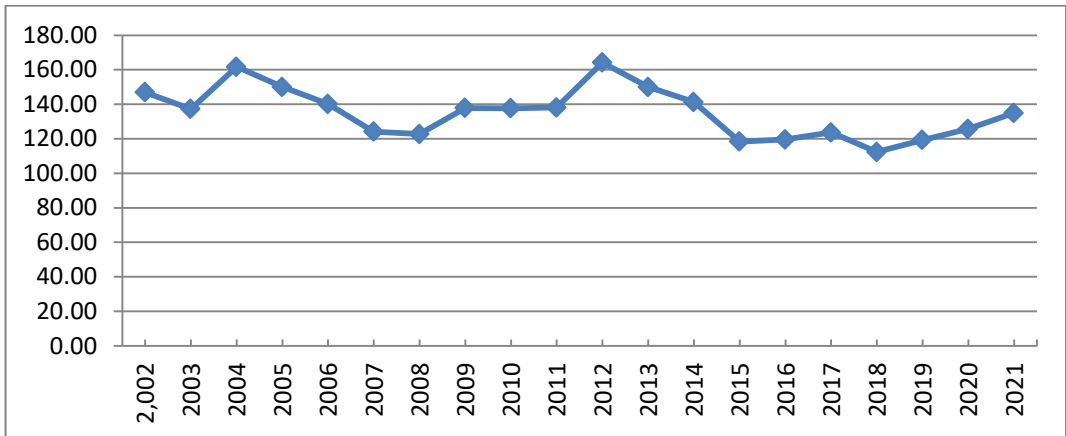
Source: calcul de l'auteur, statistiques bancaires consolidées et World bank data

On remarque que le ratio des créances bancaires étrangères au PIB a suivi une tendance baissière généralement sur la période passant de 34,51% à la fin de l'année 1994 à 5,62 % à la fin de l'année 2021. Ce ratio s'est stabilisé autour de 5% à partir de la fin 2005 jusqu'à la fin de l'année 2021 marquant un désendettement de l'Algérie vis-à-vis des banques étrangères, sachant que l'endettement de l'Algérie vis-à-vis des banques étrangères avant l'année 2000 était du type souverain (dettes publiques et publiquement garanties DPPG) et en devise alors qu'il est devenu majoritairement privé et en monnaie locale à partir du nouveau millénaire⁶.

La baisse des financements bancaires extérieurs en termes de montants absolus et relatif reflétant une amélioration de l'indépendance financière extérieure de l'Algérie est soutenue par le financement local à travers les dépôts d'origine locale des emplois des implantations locales des banques étrangères en Algérie. En effet le ratio des dépôts/crédits des banques privées en Algérie est supérieur à 100 % durant la période 2002 -2021 comme le montre le graphique suivant ;ce qui

signifie que les crédits accordés par ces banques sont intégralement couverts par les dépôts mobilisés par leurs réseaux localement. Sachant que les banques privées en Algérie sont toutes étrangères à partir de l'Année 2007 suite au retrait des banques privées de capital national du marché à cause de leur incapacité à satisfaire la nouvelle réglementation sur le capital minimum des banques instauré en 2004 quintuplant le capital minimum des banques et des établissements financiers.

Figure N° (04): Ratio des dépôts/crédits des banques privées durant la période 2002-2021

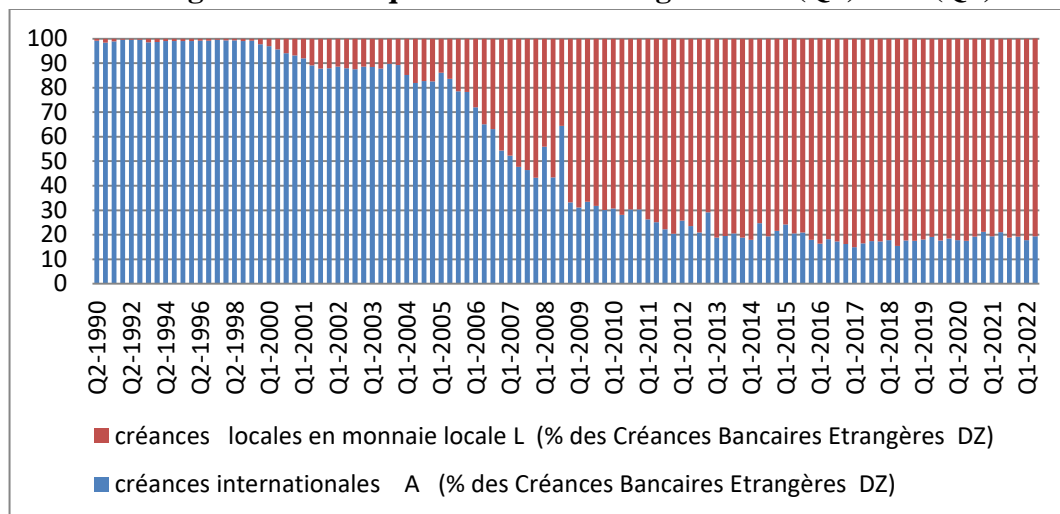


Source : calculs de l'auteur à partir des rapports de la banque d'Algérie (différentes années)

En termes de structure, on remarque à partir des figure N°2 et N°5 une "substitution" des créances internationales par les créances locales en monnaie locale distribuées par les implantations locales en Algérie des banques étrangères. Cette tendance se forge lentement avec la baisse continue des créances internationales et la hausse continue des créances locales en monnaie locale se confirmant avec l'élargissement des opérations et de l'infrastructure des implantations locales en Algérie des banques étrangères⁷. Au premier trimestre de 2022 les créances internationales représentaient quelques 20% des créances

bancaires étrangères sur les agents économiques résidants en Algérie contre 80% pour les créances locales en monnaie locale.

Figure N° (05) : évolution de la structure des créances bancaires étrangères sur les agents économiques résidants en Algérie 1990(Q2)-2022(Q1)



Source: calcul de l'auteur, statistiques bancaires consolidées

En termes de monnaies de financement des banques étrangères aux agents économiques résidants en Algérie, la structure des monnaies de financement s'est vue balancer vers la monnaie nationale avec la baisse continue des créances internationales ; qui étaient principalement transfrontalières et en devises comme la présence sur place des banques étrangères étaient limitée au début des années 1990 et comme le besoin de financement de l'Algérie était en devise pour le paiement des importations et le service de la dette extérieure.

6. Conclusion :

Habitée à avoir recours aux financements des banques étrangères, L'Algérie a connu de profondes mutations dans sa relation avec ces banques. la forme de L'implantation des banques étrangères en Algérie s'est adaptée aux changements économiques et politiques qu'a vécu le pays, passant ainsi de la fourniture de

créances transfrontalières accordées depuis leurs pays d'origine à la présence sur place en Algérie à travers des filiales et succursales qui n'ont cessé d'élargir leurs infrastructures et leurs opérations. Cette mutation s'est accompagnée avec une mitigation des risques financiers directs liés aux financements extérieurs pour le pays. D'abord en se désendettant vis-à-vis de ces banques dès le milieu des années 1990, le pays est plus indépendant financièrement. Ensuite ce financement est plus stable car accordé par les implantations locales de ces banques, en monnaie locale et sur la base de ressources mobilisées localement.

7. Notes

¹ - À savoir toutes les banques commerciales autres que publiques agréées.

² - À savoir: Arab Leasing Corporation, Maghreb Leasing Algérie et El Djazair Ijar-SPA.

³ - Il existe une autre forme de présence à l'étranger mais sans pouvoir exercer des activités bancaires, qui est le bureau de représentation régi en Algérie par le règlement n° 91-10 du 14 août 1991 portant conditions d'ouverture des bureaux de représentation des banques et établissements financiers étrangers.

⁴ - Les statistiques bancaires consolidées est une base de données trimestrielle élaborée et publiée par la banque des règlements internationaux. Elle recense l'activité internationale du crédit des banques internationales issues de 31 pays déclarants(les plus grands pays créanciers du monde).Ces statistiques sont disponibles sur la page : <https://www.bis.org/statistics/consstats.htm>.

⁵ - Représentant une grande proximité géographique et culturelle avec les pays du siège social et des parts importantes des marchés locaux en matière de ressources et d'emplois.

⁶ - La moyenne du ratio du crédit au secteur privé sur le total des crédits des banques privées constituées exclusivement de banques étrangères est de 99,36% durant la période 2007-2021.

⁷ - Comme indice de l'élargissement de l'infrastructure des banques étrangères en Algérie, le nombre de leurs agences s'est triplé entre 2005 et 2021 passant de 130 agences à la fin 2005 à 401 agences à la fin 2021 selon les chiffres de la banque d'Algérie.

7. Références:

1-Bank for International Settlements, (s.d.). *BIS-consolidated banking statistics*. Consulté le Mars 03, 2023, sur Bank for International Settlements: <https://www.bis.org/statistics/consstats.htm>

2- Banque d'Algérie, (2023, Janvier). Décision n° 23-01 portant publication de la liste des banques et de la liste des établissements financiers agréés en Algérie. *Journal officiel de la république algérienne N°3*, p. 32.

3-Banque d'Algérie, (2003). *Rapport annuel 2002 évolution économique et monétaire en Algérie*. Alger.

4-Banque d'Algérie,(2022). *Rapport annuel 2021 évolution économique et monétaire en Algérie*. Alger.

5-BIS. (2019). *Reporting guidelines for the BIS international banking statistics*.

6-Brana, S., & Lahet, D. (2010). La présence de banques étrangères en Europe de l'Est quels risques financiers? *Revue d'études comparatives Est-Ouest* (41), 35-62.

7-Cull,R, & Martinez -Peria S.M, .. (2010). Foreign Bank Participation in Developing Countries :What Do We Know about the Drivers and Consequences of This Phenomenon? *The world bank Policy Research Working Paper* (5398).

8-Goldberg.S.Linda. (2007). Financial Sector FDI and Host Countries:New and Old Lessons. *FRBNY Economic Policy Review* , 01-17.

9-Gormley, T. .. (2010). The impact of foreign bank entry in emerging markets:Evidence from India. *Journal of Financial Intermediation* , 19 (01), 26-51.

10-Lu, W., & Mieno, F. (2020). Impact of foreign entry into the banking sector: The case of Thailand in 1999–2014. *Pacific-Basin Finance Journal* , 64.

11-Temmar, A. H. (2014). *L'économie de l'Algérie 1970-2014* (Vol. 1). Alger: Office des publications universitaires.

12-World Bank, (2018). *Global Financial Development Report 2017/2018: Bankers without Borders*. Washington, DC: World Bank.